



PARCOURSUP TOUT AU LONG DE LA VIE : L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DÈS LA MATERNELLE ?

Faisant suite à APB (admission post-bac), Parcoursup est une plateforme qui, à partir de 2018, recueille les vœux d'affectation des bachelier·ères et des étudiant·es en réorientation et qui procède à l'affectation des futur·es étudiant·es en fonction de leurs vœux dans les filières de l'enseignement supérieur public (universités, « grandes écoles » ou encore lycées généraux et technologiques accueillant des filières post-bac). Alors que les procédures d'affectation pouvaient déjà être stressantes avant Parcoursup, la mise en place de cette plateforme a accentué et mis en évidence les problèmes rencontrés par nombre d'élèves (et de familles) dans le cadre de leur affectation, laissant sur le carreau un nombre non négligeable d'entre eux chaque année et en « incitant » d'autres à faire le choix du privé pour s'assurer une place quelque part et du temps pour trouver un logement avant que l'année universitaire ne commence.

Un enseignement encore un peu plus livré au privé...

Le privé a très bien su se saisir de l'incertitude et du stress générés par les procédures d'affectation : on ne compte plus le nombre d'écoles privées qui demandent aux familles de valider une inscription avant même les résultats d'affectation dans l'enseignement supérieur public. Ces validations réalisées à coups de milliers d'euros sont l'assurance, pour certain·es élèves comme pour leurs familles, d'une porte de sortie qu'ils craignent de ne pas trouver (ou de ne pas trouver dans les temps) avec Parcoursup. Ces inscriptions précoces, c'est aussi l'assurance pour les écoles privées de flux d'étudiant·es massifs, bien plus que si elles laissaient la possibilité de s'inscrire après les résultats de l'enseignement supérieur public. Ce qui est vendu par ces écoles, c'est ici la possibilité de se projeter dans l'année universitaire à venir sans crainte de ne pas avoir d'affectation ou sans crainte de savoir tardivement que l'on est accepté·e dans un établissement à l'autre bout de la France – et devoir chercher un logement en catastrophe. Parcoursup, qui trouve depuis quelques années son pendant avec la plateforme MonMaster, a été un « bel » accélérateur pour l'enseignement supérieur privé sous toutes ses formes : ses effectifs ont augmenté de 3,3 % sur 2022-2023, quand, dans le même temps, ceux de l'enseignement supérieur public diminuaient de 3,1 % (la part d'étudiant·es faisant leurs études dans le privé a augmenté de 5,1 % entre 2017 et 2022). Or, dans cet enseignement supérieur privé, on trouve de tout : quelques écoles de renom aux diplômes reconnus côtoient des centaines de structures pullulant et offrant, pour certaines, l'accession à des formations et diplômes non reconnus par l'état (c'est-à-dire non certifiés, non inscrits au registre RNCP, le Répertoire National de la Certification Professionnelle) ou perdant leur certification alors que des étudiant·es sont en cours de formation. Tout cela sans parler du fait que les conditions d'exercice du métier d'enseignant·e sont bien différentes entre public et privé (avec des conditions salariales en général

défavorables dans le privé).

C'est aussi dans le privé que se développe en masse, à grands coups de milliards d'aides publiques, des offres de formation en alternance. Servie actuellement comme l'un des moyens principaux d'accéder au marché de l'emploi, modèle économique très rentable pour les écoles privées, l'alternance est aussi un moyen pour nombre d'entreprises de faire économie de salarié·es : même si la loi l'interdit, on retrouve dans l'alternance des dérives observées dans le cadre de certains stages, avec des alternant·es et/ou stagiaires qui remplissent les missions qui auraient dû être accomplies par des salarié·es.

Quel avenir pour la jeunesse étudiante ?

Par ailleurs, les universités font face à une baisse importante des financements (compris comme financement par étudiant·e) qui a pour conséquence des budgets en déficit sur 2024-2025 pour 58 sur 70 d'entre elles (estimation de décembre 2024). Quel avenir pour nos jeunes si l'enseignement supérieur public n'est plus financé à hauteur convenable, ne permettant plus d'accueillir les étudiant·es dans de bonnes conditions, et donc de les former au mieux ? Ou ne permettant plus d'accueillir autant d'étudiant·es – alors que la situation est déjà en tension ? Qui paiera à l'avenir ? Les étudiant·es et les familles ? Avec en tête le fâcheux précédent du dispositif « Bienvenue en France » qui mettait en place des frais d'inscription « différenciés » pour les étudiant·es extra-européen·nes – par « frais d'inscription différenciés », entendons bien sûr des frais d'inscription à l'université bien supérieurs à ceux appliqués aux étudiant·es européen·nes, de l'ordre de plusieurs milliers d'euros.

Quel est l'avenir de l'enseignement supérieur public en France ? Vous savez, celui qui offre l'accessibilité aux études supérieures au plus grand nombre, à un coût généralement abordable, et qui fait bénéficier les étudiant·es boursier·ères de conditions spécifiques – gratuité des inscriptions à l'université et dans les « grandes écoles », meilleure accessibilité aux logements du CROUS etc... Au-delà de la question des logements CROUS, le logement des étudiant·es est aussi un sujet à lui tout seul... Sans logement possible/abordable/décent, et malgré la gratuité de certaines formations, comment permettre à toutes celles qui le souhaitent de faire des études ? Même s'il est un leur de penser que toutes ont aujourd'hui accès à l'enseignement supérieur s'ils le souhaitent – du fait de capitaux économiques, sociaux et culturels toujours aussi variables en fonction des classes sociales –, qu'en sera-t-il demain, avec des conditions se dégradant ? L'accès du plus grand nombre à l'enseignement supérieur public et la mise en place (ou le maintien – tout ne s'étant pas encore délité partout...) de conditions d'enseignement de qualité méritent l'élaboration de stratégies pour lutter. Sans tarder !

SOLIDARITÉ AVEC LA JEUNE GARDE ANTIFASCISTE !

Mardi 26 avril dernier, le sinistre de l'intérieur, Bruno Retailleau, a lancé une procédure de dissolution contre le collectif antifasciste, la Jeune Garde Antifasciste. Dans une période particulièrement alarmante, où les idées d'extrême droite gagnent du terrain, le ministre choisit de cibler des organisations en première ligne face au fascisme et au racisme.

Depuis plus de 7 ans, la Jeune Garde Antifasciste lutte pour faire reculer l'extrême droite. Avec un militantisme acharné sur le terrain, la mise en place d'une pratique d'autodéfense pour répondre aux violences fascistes bien trop nombreuses, mais aussi des campagnes unitaires au sein du collectif « Fermons les Locaux Fascistes » à Lyon, dont la Jeune Garde est membre depuis ses débuts en 2018, et qui ont permis la fermeture de locaux d'extrême droite.

Nous ne pouvons que condamner cette nouvelle attaque dirigée contre un mouvement antifasciste et dénoncer une nouvelle tentative d'intimidation qui reflète le glissement opéré par les gouvernements successifs, vers une forme d'autoritarisme acquis aux idées les plus réactionnaires. Rappelons que cette nouvelle volonté de dissolution

s'inscrit dans le contexte d'une utilisation de plus en plus systématique par le pouvoir de cette procédure juridique de censure et de répression. Dans le même temps celle-ci vise aussi des groupes de supporters Ultra de football identifiés comme progressistes, populaires et antiracistes, comme les Green Angels de l'ASSE (alors que des groupes racistes et néo-nazi s'affichent toujours ouvertement dans les tribunes de l'OL...) ou des collectifs de solidarité internationale comme Urgence Palestine. Incontestablement, dans cette sombre période, Retailleau veut donner des gages à l'extrême droite. Il cherche à dissoudre les forces progressistes et dans le même temps autorise un défilé néo-nazi en plein Paris le 9 mai dernier et réprime ensuite à Grenoble des enseignants qui dénoncent par une banderole cette complaisance avec l'extrême droite...

Nous ne pouvons qu'apporter toute notre solidarité aux organisations de notre camp social, victimes de tentative de dissolution, et appeler à la vigilance et à la riposte face aux idées d'extrême droite et à la répression étatique.

*Un coup contre l'un d'entre nous
est un coup contre tous !*

MILITARISATION DE L'ÉCOLE : LE NOUVEAU NUMÉRO DE LA MAUVAISE HERBE

À l'heure où les discours va-t-en-guerre se multiplient, le nouveau numéro de La Mauvaise Herbe, la revue de la CNT-FTE, est opportunément parue ! Incluant un dossier thématique sur la militarisation de l'école, ce numéro vous donnera des clés pour saisir les rapports, parfois bien étroits, entre armée et éducation : certes le Sénat s'est prononcé pour la suppression du SNU en janvier 2025, mais la panoplie est grande de dispositifs pédagogiques, financements et concours en tous genres qui scellent les liens entre armée et éducation. C'est ce que ce numéro explore, avec des réflexions sur l'uniforme, sur le rapport entre école et patriotisme, sur les processus de militarisation de l'école, entre autres choses. Une cartographie des liens armée-éducation complète ces réflexions.

Ce nouveau numéro de La Mauvaise Herbe, ce sont aussi des articles hors dossier sur l'Indice de Position Sociale (IPS pour les intimes), sur la mise au pas du monde éducatif ou encore sur la callisthénie – sans exhaustivité – et avec la généreuse contribution du designer-hacker Geoffrey Dorne, qui a réalisé gracieusement la couverture de ce numéro et a répondu à quelques-unes de nos questions.

Retrouvez La Mauvaise Herbe en contactant votre syndicat dans votre établissement, dans les locaux de la CNT, ou encore en contactant par mail lamauvaiseherbe@cnt-f.org



« Tartagueule à la récré », comme l'ensemble des publications de la CNT, est rédigé et maqueté par des militant·es après leur journée de travail. Notre syndicat, refusant toute bureaucratisation, fonctionne sans permanent·es et sur la base de la rotation des tâches, afin que chacun·e s'implique concrètement dans la vie du syndicat.

Pour rester en contact avec la CNT, recevoir des Tartagueule ou adhérer, envoyez-nous un mail à educ69@cnt-f.org

